

COMMUNE DE DAMMARIE

dammarie.mairie@wanadoo.fr

www.ville-dammarie.com

CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 JANVIER 2016

COMPTE-RENDU

Présents : Mme Annick LHERMITTE, Maire, Mmes Nathalie LEZIN, Nicole BUFFAULT, MM. Philippe BILLARD et Didier FAUCONNIER, adjoints, Mmes Maud MARCHADOUR, Paula LEBEAU, Claire CHANTARD, Marie-Pierre LEROY, Christiane CHAILLER, MM. Régis LENOIR, Dominique PELLE, Patrick BIGOT, Maurice BERMON, Serge POUGET, Benoist ROCH, conseillers municipaux formant la majorité du conseil municipal.

Absents excusés : Gilles AVELINE, Claire GIRARD (pouvoir à M.P. LEROY),

A été nommée secrétaire : Marie-Pierre LEROY

Convocation du 15 janvier 2016

ORDRE DU JOUR :

- Avancement de grade de 2 agents (ATSEM et agent technique) au 1^{er} février 2016
- Demande de subvention de l'Etat pour :
 - Les travaux de rénovation de la cour de l'école maternelle
 - La reconversion du bâtiment de la Poste (partie local professionnel)
- Etude d'urbanisme : avis sur les propositions du Cabinet
- Questions, informations et comptes rendus divers

AVANCEMENTS DE GRADE

Plusieurs des agents communaux remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes correspondants et de soumettre les candidatures à la CAP (commission administrative paritaire) du centre de gestion de la fonction publique. Les agents dont l'avancement aura été retenu par la CAP pourront alors être nommés dans leur nouveau grade.

DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour :

- Les travaux de rénovation de la cour de l'école maternelle
- La reconversion du bâtiment de la Poste (partie locaux professionnels)

Les travaux de **rénovation de la cour de l'école maternelle** consistent en une réfection totale du sol avec enlèvement des éléments dangereux (souche d'arbre, vieux pavés, bordures inutiles) et composition d'un revêtement adapté. La cabane de rangement des jeux, vétustes et délabrée sera changée. Le tout est estimé à 37 811 € HT. Ces travaux pourraient être financés par l'Etat à 20 %, soit 7 562.20 €

Les travaux de **reconversion du bâtiment de la Poste** ont fait l'objet d'un dépôt de permis de construire toujours à l'étude. Ils comprennent l'aménagement au rez-de-chaussée de deux locaux distincts destinés à des professionnels de santé et de deux logements de type 2 (une salle, une chambre) à l'étage. Les combles étant accessibles de chacun des appartements par un escalier escamotables.

Les travaux sur l'ensemble de bâtiment (démolition des annexes, aménagements intérieurs et extérieurs) ont été estimés à 371 600 €. L'Etat est sollicité pour financer la partie réservée aux professionnels de santé (rez-de-chaussée) à hauteur de 20 %, soit 39 697.40 €.

ETUDE D'URBANISME : AVIS SUR LES PROPOSITIONS DU CABINET URBANISTE

La commission des travaux s'est réunie pour réfléchir aux premières propositions du Cabinet GILSON sur les aménagements de la traversée principale du bourg et sur le carrefour rue de Mignières/rue de la Filerie/rue de la Barrière. Ces réflexions sont exposées au conseil municipal. Les aménagements visent à ralentir la vitesse de circulation et à renforcer la sécurité par la création de places de stationnements en quinconce, plantation d'arbres et d'arbustes, pose d'îlots centraux ou double ligne continue destinés à réduire le champ de vision. Plusieurs modifications sont apportées, notamment pour placer judicieusement des plateaux de circulation avec vitesse limitée à 30 km/h ; limiter les points de réduction de chaussée portant la circulation de deux voies à une voie seulement, en considération de l'importance de la circulation, notamment le matin et le soir ; modifier des points d'arrêt obligatoire (Stop)...

Après correction des points abordés, l'étude sera poursuivie sur les autres secteurs de circulation dans le bourg et les hameaux avant que les travaux jugés prioritaires soient estimés et engagés.

COMPTE-RENDUS

M. FAUCONNIER, rend compte des autres points abordés en commission travaux, notamment les travaux en cours sur :

- Le chantier des Euréliales dont les bâtiments devraient être livrés fin février
- Les travaux à la cantine scolaire : un détail administratif reste à régler sur le dossier de l'insonorisation des salles de cantine. Réaménagement partiel des plans de travail dans la cuisine à venir dans les jours prochains.
- L'accessibilité de l'église est réalisée

- La rénovation du logement F2 aux écoles est en cours de finition
- Les éoliennes seront mises en service dans les deux mois

QUESTIONS DIVERSES

1. « **Nettoyage de printemps de l'Agglo** » Chartres Métropole organise une nouvelle opération de nettoyage de l'environnement le 30 avril 2016 : journée collecte des déchets sur l'ensemble du territoire et partage d'un moment convivial autour d'un buffet « zéro déchet » offert par Chartres Métropole à Morancez pour l'ensemble de l'Agglo. Le conseil municipal décide d'inscrire à nouveau la commune à cette journée et sollicitera les habitants pour une participation active à cette opération.
2. **Marque de territoire.** Une marque de territoire « C'est Chartres » a été créée avec un logo portant un C stylisé au-dessus du mot Chartres dans le but de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire pour mieux développer le territoire, sa notoriété, son image et valoriser les activités, réalisations et projets. Une campagne de communication va être proposée prochainement autour de cette marque de territoire
3. Marie-Pierre LEROY souhaite la **création d'un groupe de travail** chargé d'étudier l'optimisation du fonctionnement de la cantine dans le but d'améliorer tant les conditions de travail des agents que le service délivré aux enfants. La commission scolaire se réunira sur cet ordre du jour le 03 mars à 18 h. Y seront associés les deux principaux agents affectés à la cantine.

La commission scolaire se réunira également le 03 février à 18 h 30 pour étudier l'intégration de l'accueil périscolaire dans les services communaux.

Madame le Maire transmet aux conseillers municipaux les remerciements de M. et Mme LECLAIR pour les bons de Noël distribués aux aînés de la commune.

Le Maire,
Annick LHERMITTE,

